



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la personne leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député voulant qu'on exhorte le gouvernement provincial à respecter ses engagements visant à donner aux Manitobains accès à des services à large bande passante sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. SANDHU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 227 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (accès aux toilettes lors de livraisons)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Access to Washrooms for Delivery Persons)*.

Il s'élève un débat.

M. SANDHU intervient.

MM. ISLEIFSON et MOSES, M^{me} LAMOUREUX, M. WOWCHUK ainsi que M^{me} MARCELINO posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* REYES, M. MOSES, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. WOWCHUK et BUSHIE interviennent. M. ISLEIFSON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. WIEBE présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à négocier équitablement avec les professionnels paramédicaux

Attendu :

que les professionnels paramédicaux, notamment les technologues du diagnostic, les technologues de laboratoire, les thérapeutes respiratoires, les physiothérapeutes, les travailleurs sociaux et autres travailleurs de première ligne hautement spécialisés constituent un élément crucial du système de soins de santé du Manitoba;

que depuis plus de cinq ans, soit plus de 1 800 jours, le gouvernement provincial prive de convention collective plus de 6 500 de ces professionnels de la santé de première ligne;

que ces professionnels paramédicaux connaissent actuellement le gel des salaires le plus long qui n'ait jamais existé sous une convention collective du secteur de la santé au Canada;

que le Manitoba perd de nombreux professionnels essentiels qui partent travailler ailleurs, comme en Saskatchewan, où de meilleurs salaires et conditions de travail sont offerts et des avantages sociaux sont accordés;

que certains professionnels paramédicaux, comme les perfusionnistes, sont payés 40 % de moins que leurs collègues dans les provinces voisines;

que depuis plusieurs années, les professionnels paramédicaux font face à une charge de travail insoutenable qui les mène à l'épuisement professionnel et que certains en viennent même à quitter leur profession,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à négocier équitablement et à conclure enfin une nouvelle convention collective avec les professionnels paramédicaux du Manitoba pour reconnaître leur travail acharné aux côtés des médecins, des infirmiers et des travailleurs de soutien ces cinq dernières années, y compris pendant les trois années de pandémie mondiale.

Il s'élève un débat.

M. WIEBE intervient.

M. HELWER, U. ASAGWARA ainsi que MM. SCHULER et GERRARD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

Ministre KLEIN, U. ASAGWARA ainsi que MM. HELWER, GERRARD et ALTOMARE interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* GOERTZEN dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets le 20 avril 2023.

(Document parlementaire n° 62)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, MM. SCHULER, KINEW, LAGIMODIERE, REDHEAD et LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer de façon adéquate l'Université de Brandon pour que cette institution n'ait pas à procéder à des coupes budgétaires et qu'elle puisse continuer de servir les étudiants et la faculté ainsi que la région de l'ouest du Manitoba et le reste de la province.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les municipalités afin de créer un programme incitatif provincial — notamment sous la forme d'un remboursement de taxe — qui encouragerait les particuliers et les chefs d'entreprise à acheter des systèmes de sécurité homologués.

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec le gouvernement fédéral pour traiter en priorité l'évacuation des membres de la famille immédiate et élargie des Afghans dont le Canada est devenu la terre d'accueil et pour faciliter leur venue au Manitoba, notamment en aidant les réfugiés afghans qui se trouvent dans d'autres pays comme le Pakistan, à élargir le Programme des candidats du Manitoba et à réévaluer le processus de reconnaissance des acquis en formation et en expérience professionnelle afin de s'assurer que les immigrants et les réfugiés puissent faire valoir leurs compétences sans obstacle ni délai sur le marché du travail au Manitoba, à réduire le nombre de critères stricts imposés aux Afghans qui souhaitent participer au Programme des candidats du Manitoba, à accorder une importance particulière aux liens que les candidats entretiennent déjà avec le Manitoba, y compris par l'intermédiaire de membres de leur famille ou d'amis, ainsi qu'à améliorer les services de transition mis à la disposition des nouveaux arrivants afin de leur offrir des services adéquats au moyen de programmes de soutien communautaires et une meilleure couverture santé permettant de répondre à leurs besoins urgents.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger